

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 novembre 2008**  
~~~~~

Schéma prospectif de l'utilisation de la ressource en eau
Demandes de subventions

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault
s'est réuni ce jour,

lundi 24 novembre 2008, à Plaissan, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET,
Président de la Communauté de communes.

Présents : M. VILLARET Louis - M. JOYER Jean-Marcel - Mme BARRAL Héléne - M. DONNADIEU Jacques - M. CARTELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAPOUS Claude - M. PALOC Eric - M. RUIZ - Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. CADILLIAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - Mme FLORES Monique - M. DEJEAN Maurice - Mme DELVAL Valérie - Mme CONTRERAS Sylvie - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. SIDIRIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. CORBEAU Eric - M. DURIET Jean-Pierre - M. JERIEZ Bernard - M. CADARS Cyrille - M. YVANEZ André - Mme DELONCA Héléne - M. CROIZIER Jean-Luc - M. PECHIN Jean-Pierre - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme QUINQUARJET Martine - M. GREZES Frédéric - M. TOURIET Jean-Louis - M. CAUMEIL Bernard - M. SIEGEL Robert - M. DELHEUZE Pascal - Mme GALVIEZ Fabienne - M. PUEL Alain - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : M. CABELLO Gérard - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSET Bernard - M. VENTURE Jean-Pierre - M. MARC Jean-Claude - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BEDIÉ Marie-Claude - Mme VALJIE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. HENRY Marc - Mme COMBES Caroline - M. REQUIRAND Daniel - M. LAMONT Didier

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu le « schéma départemental de référence pour l'alimentation en eau potable du département à l'horizon 2015 », réalisé par le Conseil général de l'Hérault en octobre 2005,

Vu les schémas réalisés par le Conseil régional Languedoc Roussillon (AQUA 2020), le SAGE Hérault et d'autres collectivités, sur cette problématique,

Vu la délibération du 24 juillet 2006, transférant à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault une compétence facultative « animation et études d'intérêt général pour la mise en œuvre des plans d'actions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux Lez-Mosson-Étangs palavasiens et du Fleuve Hérault ».

Vu le montant de l'étude qui s'élève à 96 720 € TTC,

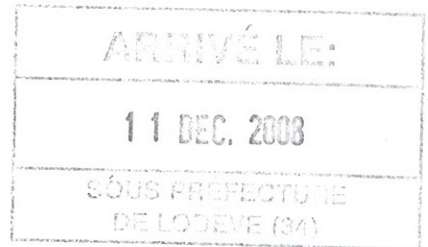
Considérant que dans le cadre de cette compétence et au vu des tensions existantes sur les ressources en eau, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de lancer un schéma prospectif de l'utilisation de la ressource en eau,

Considérant qu'un plan de financement peut être établi,

Considérant que le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon et l'Agence de l'eau peuvent être sollicités dans le cadre de ce plan de financement,

Le quorum étant atteint,
Après en avoir délibéré,

DECIDE



à la majorité des suffrages exprimés:

- **d'approuver** le projet de plan de financement relatif au schéma prospectif de l'utilisation de la ressource en eau :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Etude	96 720,00 €	100 %	Conseil général de l'Hérault	38 688,00 €	40 %
			Conseil régional Languedoc Roussillon	19 344,00 €	20 %
			Agence de l'eau	19 344,00€	20 %
			PART FINANCEURS	77 376,00 €	80 %
			PART CCVH	19 344,00 €	20 %
TOTAL TTC	96 720,00 €	100%	TOTAL TTC	96 720,00 €	100,00%

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon et l'Agence de l'eau pour les demandes de subvention nécessaires d'un montant maximum de 77 376 € TTC,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 115 le 5 décembre 2008
Publication le 1^{er} décembre 2008
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 5 décembre 2008
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

